



L'intégration des femmes migrantes dans l'UE : Politiques et mesures

NOTE DE SYNTHÈSE (INFORM) DU REM

Septembre 2022



1. POINTS CLÉS

- Une majorité d'États membres de l'Union européenne (UE) ont mis en place des politiques d'intégration, mais peu d'entre eux traitent spécifiquement des femmes migrantes dans ces politiques. Cela pourrait être dû en partie à l'approche intégrée de la dimension de genre suivie par la plupart des États membres. En outre, certains poursuivent une double approche qui combine l'intégration de la dimension de genre avec des politiques ciblées pour les femmes migrantes.
- Dans la majorité des États membres, la compétence en matière de politiques d'intégration est partagée entre les niveaux national, régional et local. Alors que l'intégration est traitée au niveau national dans certains cas, la majorité souligne l'importance d'associer les municipalités, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) à la mise en œuvre des politiques.
- L'intégration des femmes migrantes n'est actuellement pas une priorité politique nationale dans la plupart des États membres, **bien que certains aient donné la priorité à ce sujet, généralement pour améliorer l'égalité des sexes.**
- **L'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail est un sujet de débat important dans les États membres**, y compris les obstacles pour y accéder, tels que le manque de reconnaissance des qualifications et les barrières linguistiques. Les femmes migrantes ne sont pas suffisamment informées de leurs droits sur le marché du travail et ne sont pas incitées à rechercher des opportunités d'éducation et d'emploi. **Parmi les autres défis à relever figurent la discrimination, le manque de réseaux sociaux, l'accès limité aux services de garde d'enfants et d'autres contraintes familiales.**
- Dans l'ensemble, les États membres **reconnaissent la nécessité de mettre en place des politiques d'intégration spécifiques adaptées aux femmes migrantes.** La plupart ont élaboré des politiques spécifiques portant sur l'intégration des femmes migrantes, principalement en ce qui concerne l'accès au marché du travail, l'intégration civique, la formation linguistique, l'éducation et la santé. D'autres politiques spécifiques portent sur le logement, la protection contre la violence, la prévention et la protection contre la traite des êtres humains, la lutte contre la discrimination et le racisme, et l'intégration par le sport.
- Plusieurs bonnes pratiques en matière de mesures d'intégration tenant compte de la dimension de genre ou intersectionnelles ont été mises en œuvre dans les États membres. Elles sont principalement axées sur l'accès au marché du travail et l'intégration civique, suivies par la formation linguistique, l'éducation, la santé, le logement et l'entrepreneuriat. D'autres mesures concernent d'autres types d'aide, comme le soutien psychosocial ou parental.
- La majorité des États membres n'ont pas élaboré de politiques d'intégration spécifiques ni adapté leurs politiques existantes pour réduire l'impact négatif de la pandémie de Covid-19 sur les femmes migrantes. Cela s'explique en grande partie par le fait que la situation des femmes migrantes a été prise en compte dans les politiques ciblant les migrants en général, ou dans les politiques nationales relatives au Covid-19. Les États membres qui ont élaboré des politiques d'intégration spécifiques ciblant directement les femmes migrantes pendant la pandémie de Covid-19 ont généralement envisagé de fournir des conseils et une aide multisectorielle de la part des ONG, ainsi que des prolongations des titres de séjour.
- Plusieurs États membres prévoient de **nouvelles politiques ou des modifications des politiques existantes afin d'améliorer l'intégration des femmes migrantes**, notamment pour faire face aux conséquences du Covid-19.

2. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉTUDE

Cette étude du REM examine dans quelle mesure les États membres de l'UE tiennent compte de la situation distincte des femmes migrantes dans leurs politiques et mesures d'intégration. Elle se concentre sur l'intégration des femmes migrantes dans les principaux domaines sectoriels couverts par le Plan d'action de l'UE en faveur de l'intégration et de l'inclusion 2021-2027¹ et a examiné les bases de l'intégration sociétale, à savoir l'éducation et la formation, l'emploi et les compétences, la santé et le logement. Cette étude utilise le terme "intégration" au sens large, pour englober les politiques et mesures d'intégration et d'inclusion visant les femmes migrantes.

Les politiques d'intégration font référence à des stratégies et à des plans d'action d'intégration ciblés, mais aussi à des instruments politiques plus larges ayant trait à l'intégration des femmes migrantes, tels que des programmes publics sectoriels (santé, éducation, emploi, logement, etc.). Les mesures comprennent des initiatives systématiques (pluriannuelles/à long terme), des projets (ad hoc) et des mesures législatives (structurelles) utilisées pour mettre en œuvre les politiques d'intégration (y compris celles financées par le gouvernement et mises en œuvre par des ONG).

3. LES FEMMES MIGRANTES DANS L'UE

En 2020, la population des 27 États membres de l'UE (UE-27) plus la Norvège était de 452 687 496 habitants, dont 51% de femmes, leur part dans les États membres variant entre 49% et 53%. La même année, les ressortissants de pays tiers représentaient 5% de la population (contre 4% en 2016). Contrairement à la population globale, les hommes représentaient 51% des ressortissants de pays tiers.

(36%), suivies par les motifs familiaux (28%), les autres motifs (23%)³ et les motifs d'éducation (13%). Tous les pays, à l'exception de la Lituanie, ont enregistré une baisse du nombre de premiers titres accordés en 2020 par rapport à 2019, ce qui pourrait être attribué à la pandémie de Covid-19 et aux restrictions de déplacement qui en résultent.

Entre 2016 et 2020, près de 11,5 millions² de premiers titres ont été délivrés à des migrants en provenance de pays tiers par les États membres de l'UE et la Norvège, avec un pic de 2,9 millions (25%) en 2019. La Pologne a délivré le plus grand nombre de titres entre 2016 et 2020 (3,2 millions), suivie par l'Espagne (1,3 million) et la France (1,2 million). Les activités rémunérées représentent la plus grande part des premiers titres délivrés

Les premiers titres accordés pour des activités rémunérées dans les États membres de l'UE et en Norvège au cours de la période 2016-2020 étaient orientés vers les migrants masculins. En revanche, les titres délivrés pour des motifs familiaux présentent une part plus importante de femmes migrantes dans les États membres de l'UE et en Norvège (à l'exception de Chypre et de l'Espagne).

4. POLITIQUES GÉNÉRALES D'INTÉGRATION A L'ÉGARD DES FEMMES MIGRANTES

La plupart des États membres participants ont mis en place des politiques d'intégration⁴. Celles-ci peuvent être classées en trois grandes approches politiques à l'égard des femmes migrantes, qui ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre : pas d'accent mis sur le genre dans les politiques d'intégration⁵, politiques d'intégration mettant spécifiquement l'accent sur les femmes migrantes⁶, et politiques d'intégration fondées sur une approche intégrée de la dimension de genre⁷.

Si certains placent la compétence en matière de politiques d'intégration au niveau national¹⁰, la plupart des États membres¹¹ partagent cette compétence entre les niveaux national, régional et local.

Dans 10 États membres, l'intégration des femmes migrantes est une priorité politique nationale⁸, qui est spécifiquement mentionnée dans leurs politiques et plans d'action en matière d'intégration, généralement dans le but de parvenir à l'égalité des sexes. Toutefois, dans la plupart des États membres, l'intégration des femmes migrantes n'est pas une priorité politique⁹.

La majorité des États membres ont développé des politiques dédiées à l'intégration des femmes migrantes dans différents domaines, avec 140 exemples recensés.

Les deux principaux domaines rapportés par 17 États membres¹² sont : le marché du travail (et l'entrepreneuriat¹³) et l'intégration civique¹⁴, avec 34 politiques chacun. La formation linguistique¹⁵ et l'éducation¹⁶ étaient les secteurs suivants les plus courants, avec respectivement 32 et 29 politiques, suivies de 24 politiques relatives à la santé¹⁷ et 12 politiques axées sur le logement¹⁸. Dix-neuf autres politiques spécifiques existaient dans 12 États

1 Commission européenne, "Plan d'action de l'UE pour l'intégration et l'inclusion 2021-2027", COM(2020) 758 final, https://ec.europa.eu/migrant-integration/?action=media_download&uuid=CDFE0088-C151-66D5-846F7C422DE2A423, dernier accès le 9 juillet 2021.

2 Les données pour DE et FI ne sont pas disponibles pour 2016-2018 ; Aucune donnée disponible pour MT et SK.

3 Les premiers titres accordés pour "d'autres motifs" comprennent : le statut de protection internationale, le statut de réfugié et la protection subsidiaire, les motifs humanitaires, le séjour uniquement, d'autres motifs non spécifiques, les mineurs non accompagnés, les victimes de la traite des êtres humains.

4 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, SE, SI, SK

5 BG, CY, EE, HR, IE, IT, LU, LV, NL, PL, SI.

6 AT, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, LT, MT, NL, SE

7 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LU, MT, SE, SK

8 AT, BE, CY, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, SE.

9 BG, EE, HR, HU, IE, IT, LU, LT, LV, MT, NL, PL, SI, SK.

10 CY, SI, SK.

11 AT, BE, BG, CZ, DE, EE, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE.

12 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI, SK

13 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI, SK.

14 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, NL, SE, SI, SK.

15 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, NL, SE, SI

16 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LT, LV, MT, PL, SE.

17 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, NL, PL, SE, SI, SK.

18 CY, CZ, EL, ES, FI, FR, IE, LV, MT, SE, SI, SK.

membres, couvrant la protection contre la violence, la prévention et la protection contre la traite des êtres humains, la lutte

contre la discrimination et le racisme, et l'intégration par le sport¹⁹.



5. MESURES D'INTÉGRATION DES FEMMES MIGRANTES

Les États membres ont proposé 54 exemples de bonnes pratiques en matière de mesures d'intégration²⁰. Cinq États membres n'ont identifié aucun exemple²¹. Moins de la moitié (20 mesures²²) des exemples ciblent spécifiquement les femmes migrantes, tandis que les autres s'adressent aux migrants en général.

Les exemples couvrent six grands domaines d'intégration, la part la plus importante étant axée sur le marché du travail (26²³) ou l'intégration civique (25²⁴), suivie par les mesures relatives à l'éducation et à la formation (23²⁵) et à la formation linguistique (21²⁶). Une petite partie des mesures concerne l'accès à la santé (11²⁷) et au logement (5²⁸), ou le soutien à l'entrepreneuriat (5²⁹). En outre, 12 mesures concernent d'autres formes d'aide, telles que le soutien psychosocial ou parental³⁰.

En termes de **durée**, la plus grande part (plus d'un tiers) des mesures considérées comme de bonnes pratiques a duré de un

à trois ans, tandis que moins d'un tiers des mesures sont en cours depuis 10 ans ou plus. La majeure partie des mesures ont été mises en œuvre par des ONG et financées par des fonds de l'UE et/ou de l'État, tandis que le reste a été mis en œuvre par des organisations du secteur public uniquement ou dans le cadre de partenariats de deux organisations ou plus.

Les États membres ont mis en évidence plusieurs obstacles à la mise en œuvre, quel que soit le type de domaine couvert, la plus grande partie des mesures rencontrant des difficultés en raison de la pandémie de Covid-19. Parmi les autres obstacles figurent le manque de services de garde d'enfants empêchant les femmes migrantes de participer aux activités, les difficultés à se rendre sur le lieu des activités ou à accéder à une connexion Internet stable pour participer aux sessions en ligne, et les barrières linguistiques.



6. RÉPONSES À LA PANDÉMIE DE COVID-19, PLAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Lors de la mise en œuvre de leurs mesures, la plupart des États membres ont rencontré des difficultés liées au Covid-19, telles que des retards ou des restrictions limitant le nombre de participants ou interdisant la participation en personne. Néanmoins, la majorité des États membres³¹ n'ont pas élaboré de politiques d'intégration spécifiques ni adapté leurs politiques existantes pour réduire les effets négatifs de la pandémie sur les femmes migrantes. Huit États membres³² ont estimé que la situation des femmes migrantes était suffisamment prise en compte dans les politiques plus larges d'intégration des migrants ou dans les politiques transversales liées à la Covid-19 ciblant la société dans son ensemble. En revanche, un État membre³³ a fourni des exemples de politiques d'intégration ciblant spécifiquement les femmes migrantes pendant la pandémie de Covid-19. Ces politiques d'intégration se concentraient sur différents domaines d'intervention, tels que le conseil et l'aide directe multisectorielle des ONG³⁴.

Quatre États membres³⁵ ont indiqué que la pandémie de Covid-19 avait mis en lumière de nouveaux défis pour les femmes migrantes, qu'ils ont ensuite cherché à relever en élaborant de nouvelles mesures visant le marché du travail et l'entrepreneuriat³⁶, l'éducation³⁷, l'adoption de règles d'hygiène et de comportement (par exemple, la distanciation sociale³⁸), la formation linguistique³⁹, l'inclusion socio-économique et l'intégration civique⁴⁰, la santé⁴¹ et la protection contre la violence sexiste.

Huit autres États membres⁴² ont fait état de développements politiques prévus. Ces futurs projets visent à inclure les femmes migrantes dans des mesures plus générales ciblant les migrants, dans des mesures spécifiques en réponse à la pandémie de Covid-19, et dans des mesures d'intégration dédiées aux femmes migrantes dans différents domaines.

19 AT, BE, CY, DE, EE, ES, FI, FR, IE, LV, NL, SI.

20 AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE

21 BG, HU, PL, SI, SK.

22 AT, BE, DE, FI, FR, IE, LU, LV, MT, NL.

23 Exemples fournis par AT, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LV, MT, NL, SE

24 Exemples fournis par AT, BE, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL.

25 Exemples fournis par AT, CY, CZ, DE, EL, ES, FI, IE, IT, LU, LV, MT, NL, SE

26 Exemples fournis par AT, BE, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, SE.

27 Exemples fournis par BE, CZ, ES, FR, IE, LU, MT.

28 Exemples fournis par CZ, ES, IT.

29 Exemples fournis par BE, CZ, EE, IT

30 Exemples fournis par BE, CY, DE, EE, EL, HR, IT, FR, LU, SE.

31 AT, BE, BG, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, SE, SI, SK

32 AT, BE, CY, CZ, FR, LU, NL, SK

33 DE.

34 DE, AT, BE, DE, SE

35 AT, BE, DE, SE

36 AT, BE, DE, SE

37 AT.

38 DE.

39 BE, DE, SE

40 BE, DE.

41 AT.

42 BE, DE, EE, EL, FI, FR, IE, IT, LT, LU, NL.

L'orientation politique de l'UE en matière d'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination en général, et plus spécifiquement en matière d'asile, de migration et d'intégration, s'appuie sur des approches spécifiques au genre pour les groupes confrontés à des défis particuliers, tandis que la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 préconise une double approche d'intégration de la dimension de genre, complétée par des actions spécifiques au genre, ainsi que l'intersectionnalité dans la mise en œuvre. Ces politiques et mesures devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie et être partagées dans l'ensemble de l'UE dans les mois et les années à venir.

TRADUCTION

La traduction en français a été réalisée par le Point de contact français du REM.

DATE DE PUBLICATION

Septembre 2022.

CITATION RECOMMANDÉE

Réseau européen des migrations (2021). Intégration des femmes migrantes dans l'UE : Politiques et mesures - REM Note de synthèse. Bruxelles : Réseau Européen des Migrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet du REM : <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte Twitter du REM : <https://twitter.com/emnmigration>

Rester en contact avec le REM

Site internet du REM : <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte Twitter du REM : <https://twitter.com/emnmigration>

Points de contact nationaux du REM

Allemagne : <https://www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emn-node.html>

Autriche www.emn.at/en/

Belgique www.emnbelgium.be

Bulgarie www.emn-bg.com

Croatie <https://emn.gov.hr/>

Chypre www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home?opendocument

Danemark www.justitsministeriet.dk/n

Espagne <https://extranjeros.inclusion.gob.es/emnSpain/>

Estonie www.emn.ee

Finlande www.emn.fi/in_english

France <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseaeuropeen-des-migrations-REM3/Le-reseaeuropeen-des-migrations-REM2>

Grèce <http://emn.immigration.gov.gr/en/>

Hongrie www.emnhungary.hu/en

Irlande www.emn.ie

Italie www.emnitalyncp.it

Lettonie www.emn.lv/en/home/

Lituanie www.emn.lt/en/

Luxembourg <https://emnluxembourg.uni.lu/>

Malte <https://emn.gov.mt/>

Pays-Bas www.emnnetherlands.nl

Pologne <https://www.gov.pl/web/europejska-siec-migracyjna>

Portugal <http://rem.sef.pt>

République slovaque <https://emn.sk/en/>

République tchèque www.emncz.eu

Roumanie <https://www.mai.gov.ro/>

Slovénie <https://emm.si/en/>

Suède <http://www.emnsweden.se/>

Norvège <https://www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network---norway>

Géorgie https://migration.commission.ge/index.php?article_id=1&clang=1

République de Moldavie <https://bma.gov.md/en>